

Les passeports canadiens d'aujourd'hui adressent encore cette requête. À l'intérieur de la page couverte, il y a une lettre émise au nom de Sa Majesté la Reine. Comme la lettre de Néhémie, celle-ci demande un sauf-conduit et la protection du porteur.

Il faut attendre le règne de Louis XIV de France pour que ces « lettres de sollicitation » deviennent populaires. Le roi lui-même signe des documents en faveur de ses courtisans. Toute lettre du genre est appelée « passe port », ce qui signifie littéralement « passer dans un port », la plupart des voyages internationaux se faisant par bateau. D'où le mot « passeport ».

Durant les cent ans qui suivent le règne de Louis XIV, presque tous les pays d'Europe mettent sur pied un système leur permettant de délivrer des passeports. En plus d'avoir besoin d'un passeport provenant de leur propre pays, les voyageurs doivent obtenir un visa émis par le pays où ils désirent se rendre, comme nous avons également des visas aujourd'hui.

La popularité grandissante du voyage par chemin de fer au milieu du XIXe siècle donne lieu à une explosion du tourisme par toute l'Europe et cause une catastrophe dans le système de passeports et de visas. Pour réagir à cette situation de crise, la France abolit tout simplement le passeport et le visa, en 1861. Les autres pays européens suivent et, en 1914, l'obligation du passeport est éliminée pratiquement partout en Europe. Cependant, la Première Guerre mondiale ravive les inquiétudes touchant la sécurité internationale et, alors, les passeports et les visas sont à nouveau requis, comme mesure « temporaire ».

LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES CANADIENNES

L'histoire du passeport canadien se conjugue avec l'histoire du Canada, aussi bien à titre de colonie de la Grande-Bretagne qu'à titre de voisin des États-Unis.

Avant 1862, les Canadiens, en tant que sujets britanniques, peuvent voyager librement vers les États-Unis et en